

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 22 JUIN 2023

Délibération n°2023-06-01

L'an deux mille vingt-trois et le 22 juin, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Appolinard, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de votants : 28
- Date de la convocation : 15 juin 2023

**Objet : Aménagement du territoire - LEADER de la Loire : approbation de la convention cadre de pilotage et de mise en œuvre du groupe d'action locale LEADER Loire – programmation 2023-2027**

### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL ( <i>Pouvoir de M. Yannick JARDIN</i> ), M. Jean-Baptiste PERRET ( <i>Pouvoir de Mme Brigitte BARBIER</i> ) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	Mme Marcelle CHARBONNIER ( <i>Pouvoir de M. Hervé BLANC</i> ), M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON ( <i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i> ) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET ( <i>Pouvoir de M. Jean-Louis POLETTI</i> ) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON.

### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Yannick JARDIN ( <i>Pouvoir à M. Patrick MÉTRAL</i> ), Mme Nathalie BÉAL, Mme Brigitte BARBIER ( <i>Pouvoir à M. PERRET</i> ) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
MACLAS :	M. Hervé BLANC ( <i>Pouvoir à Mme Marcelle CHARBONNIER</i> ) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE ( <i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i> ), M. Jean-François CHANAL -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI ( <i>Pouvoir à Mme Sylvie GUISSSET</i> ) -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY.

### DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

M. le président en charge de l'Aménagement du Territoire, à l'urbanisme, et à l'habitat informe que la Région, autorité de gestion des fonds européens, a notifié au territoire de la Loire sa sélection en tant que Groupe d'Action Locale (GAL) pour la programmation 2023-2027 le 5 mai 2023. Loire Forez Agglomération est la structure porteuse de ce nouveau GAL issue de la fusion des trois GAL historiques ligériens : Forez, Roannais, Pilat.

Les partenaires du GAL Loire décident de conventionner pour mettre en œuvre et piloter le programme LEADER 2023-2027 à cette nouvelle échelle. La convention est valable pour toute la durée de la programmation 2023-2027, à compter de la date de notification de sélection par l'autorité de gestion régionale.

Cette convention cadre a pour objet de fixer entre les EPCI et le PNRP signataires les règles de fonctionnement, de financement et de pilotage de la stratégie LEADER Loire 2023-2027 en lien étroit avec l'Autorité de Gestion Régionale et l'ensemble des acteurs du territoire.

Elle précise les modalités de gouvernance, de mise en commun des moyens d'animation et de gestion du programme ainsi que de répartition du reste à charge entre les partenaires.

La convention cadre est conclue entre :

- Charlieu Belmont Communauté,
- Roannais Agglomération,
- Communauté de Communes du Pays d'Urfé,
- Communauté de Communes du Val d'Aix et Isable,
- Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône,
- Loire Forez Agglomération,
- Communauté de Communes de Forez-Est,
- Communauté de Communes des Monts du Pilat,
- Communauté de Communes du Pilat Rhodanien,
- Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Pilat (PNRP),
- Saint-Étienne Métropole pour neuf communes incluses dans le périmètre du PNRP (Chateauneuf, Doizieux, Farnay, La Terrasse-sur-Dorlay, La Valla en Gier, Pavezin, Saint-Paul-en-Jarez, Sainte-Croix-en-Jarez, Rochetaillée),
- Vienne Condrieu Agglomération pour onze communes incluses dans le périmètre du PNRP (Ampuis, Condrieu, Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Romain-en-Gal, Trèves, Sainte-Colombe, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Tupin-et-Semons).

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la convention de mise en œuvre et de pilotage du GAL Loire,
- d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- approuve la convention de mise en œuvre et de pilotage du GAL Loire,
- autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Secrétaire de séance

